

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BOZEK Mickael
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	003T1089 <i>Bozek Mickael</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	STATION PL CONTROLE 30 route Moulins 03390 - MONTMARAUULT
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S003Z143
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	05/08/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Effectuer le traitement qualité de cet audit

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 05/08/2027
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : BOZEK Mickael

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EZ-723-GD Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 24/07/2018 N° PV : 25000374

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25000134	30/05/2025	RAS
25000108	25/06/2025	RAS
25000122	26/06/2025	RAS
25000178	04/07/2025	RAS
25000208	10/07/2025	RAS
25000229	11/07/2025	RAS
25000261	17/07/2025	RAS
25000314	25/07/2025	RAS
25000335	29/07/2025	RAS
25000361	01/08/2025	RAS



Contrôleur : BOZEK Mickael

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	<p>1.2.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 1.2.1. Performances du frein de service : L'étude des procès verbaux montre un non respect des mises en condition et de la progressivité.</p>	NON CONFORMITÉ
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	Non concerné.
FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	Non concerné.	



Contrôleur : BOZEK Mickael

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité 2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.2.1. Etat des vitrages : Mauvaise réalisation du contrôle des vitrages.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME



Contrôleur : BOZEK Mickael

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<p>Fonction 7 - Autres matériels</p> <p>2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</p> <p>➤ 7.1.5. Airbag : Mauvaise réalisation du contrôle de l'Airbag.</p>	<p>CONFORME</p> <p>NON CONFORMITÉ</p>
	<p>Fonction 8 - Nuisances</p>	<p>CONFORME</p>
	<p>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</p> <p>Non concerné.</p>	
	<p>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</p> <p>Non concerné.</p>	
	<p>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</p> <p>Non concerné.</p>	
	<p>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</p> <p>Non concerné.</p>	
MODALITES FINALES		<p>CONFORME</p>

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.